

Déclaration conjointe de La Via Campesina, d'autres mouvements sociaux et d'organisations de la société civile pour la conclusion de la 5^e session du Groupe de travail intergouvernemental à composition non-limitée sur une Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant en zones rurales.

La Via Campesina, l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA), le Forum Mondial des Peuples de Pêcheurs (WFFP), la Fédération Internationale des Adultes Ruraux Catholiques (FIMARC), International Indian Treaty Council (IITC), le Centre Europe-Tiers Monde (CETIM), FIAN International, l'Association Internationales de Juristes Démocrates (IADL), Pain pour le prochain, et autres organisations (voir Annexe).

À la cinquième session du groupe de travail intergouvernemental à composition non-limitée sur une déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant en zones rurales.

Genève, Palais des Nations, Salle XX, 9-13 avril 2018

Nous les paysans, peuples autochtones, bergers, pêcheurs, travailleurs ruraux, femmes rurales, de partout dans le monde, de La Via Campesina, de l'UITA, du WFFP, de la FIMARC, de IITC, avec le soutien de CETIM, FIAN International et d'autres organisations, nous représentons à nous tous des milliards de ruraux. Nous nous sommes engagés constructivement dans le processus pour la Déclaration des Nations Unies pour les droits des paysans et des autres personnes travaillant en zones rurales, et cela depuis le terrain et nos lieux de travail à travers le monde, et ici, à Genève, depuis des années.

Nous saluons avec force le niveau de soutien constructif émanant de toutes les régions, d'Amérique Latine, d'Afrique, d'Asie, d'Europe.

Nous saluons tout particulièrement la direction efficace et chaleureuse de la Présidence du Groupe de travail tout au long de ces années de négociations. Il faut noter les importantes contributions à ce processus de la part des délégations des États membres de l'ONU. Il apparaît clairement que, au-delà de quelques exceptions que nous connaissons tous, personne ne nie le besoin qu'il y a d'adopter une telle Déclaration. Ce processus est une démonstration des efforts déployés pour continuer à progresser dans la pluriculturalité du système des droits humains.

Comme nous le disons depuis le début de ce processus, nous, en tant que représentants des paysans, des peuples autochtones, des bergers, des pêcheurs et des travailleurs ruraux, dont les femmes rurales, nous sommes des parties légitimes de la coopération et solidarité internationale en ce qui concerne les droits humains, l'alimentation et le développement rural, puisque nous constituons la part de la population la plus affectée par la faim et la malnutrition alors que nous contribuons fortement à nourrir le monde.

Nous, plus de 2 milliards de paysans et d'autres personnes travaillant en zones rurales, avons de vastes savoirs et expériences. Nous comprenons les défis actuels auxquels fait face le système alimentaire mondial, et nous avons des idées et proposons déjà des solutions, nous pouvons donc contribuer à la résolution de ces défis d'une manière enrichissante.

Après dix-sept ans de travail, d'efforts et de dévouement à travers le monde, ce processus a rendu notre mouvement plus fort que jamais. Nous sommes toujours prêts à jouer notre rôle dans la lutte pour nos droits humains. Les lacunes juridiques qui existent dans le droit international des droits de l'homme en ce qui concerne la protection des paysans et des autres personnes travaillant en zones rurales doivent être comblées sans plus attendre.

C'est notre Déclaration, élaborée à partir de la base, nous avons été et nous continuerons à la défendre devant ce Conseil et devant nos gouvernements nationaux jusqu'à sa conclusion en cette année 2018. Tous les paysans, les peuples et les personnes travaillant dans les zones rurales du monde entier s'identifient fortement au contenu de cette Déclaration, qui sera un instrument pour restaurer et valoriser notre statut dans la société, pour reconnaître et protéger nos droits, et pour garantir la résolution des conflits par le dialogue et de manière pacifique. Nous avons confiance en la volonté des États de reconnaître les droits fondamentaux de leurs populations rurales respectives. Cela n'est pas seulement valable pour nous individuellement et collectivement - mais aussi pour toute l'humanité, et c'est aussi dans l'intérêt des pouvoirs publics. De fait, la Déclaration sera utile aux gouvernements parce qu'elle peut contribuer à réduire les conflits sociaux, la crise alimentaire, les problèmes liés au trafic de drogue, la pauvreté, la migration vers les villes ; à lutter contre la destruction de l'environnement et la crise climatique ; à améliorer la qualité de notre alimentation ; et à attirer et garder de plus en plus de jeunes dans l'agriculture et en zones rurales.

Enfin, Monsieur le Président, il faut souligner que ce qui a été perçu comme de nouveaux droits par certains pays, sont à présent favorablement reconsidérés. Grâce aux apports des paysans, des peuples indigènes, des bergers, des pêcheurs, des travailleurs, dont les femmes rurales et des autres personnes travaillant en zones rurales, venant de partout dans le monde, et aussi grâce aux fondements juridiques mis en avant par les experts, ces droits sont de plus en plus soutenus dans la Déclaration, puisqu'ils sont spécifiquement mentionnés dans des accords internationaux et dans un nombre croissant de législations nationales. Nos témoignages de la réalité du terrain renforcent l'urgence qu'il y a à reconnaître sans plus attendre ces droits dans la Déclaration.

Alors que nous sommes tous ici présents, parfaitement conscients que les droits humains priment sur les profits et les intérêts économiques et des violations alarmantes et systématiques des droits des paysans à travers le monde, nous appelons les États à s'unir afin de reconnaître et d'avantage garantir la réalisation des droits des paysans et des autres personnes travaillant en zones rurales. Les États ne peuvent plus remettre à plus tard la Déclaration. Le temps est venu pour la reconnaissance et la protection de nos droits. Travaillons ensemble à la finalisation de ce processus et à l'adoption de la Déclaration cette année.

Merci beaucoup
Genève, le 12 avril 2018